



Procès-verbal de la REUNION du 24 SEPTEMBRE 2025

Présents : M. Dominique Despras, M. Pierre Dumontet, Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, Mme Nicole Saint-André, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Christine Deprele, Mme Gaëlle Leschiera, Mme Claudine Verdolini.

Désignation du Secrétaire de séance : Thomas Dumontet.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au conseil municipal une visio avec Mesdames Camille Gaucher et Karine Landemaine de la Direction Accompagnement à l'autonomie au Département du Rhône et M. Eric Delavelle, directeur de l'ADHA, concernant la résidence intergénérationnelle.

Pour mémoire, la commune de Claveisolles a répondu à un appel à projet du Département et son dossier a été retenu. C'est ainsi que, par arrêté du 16 mai 2022, le Département du Rhône a accordé à la commune une autorisation pour la création d'une résidence autonomie de 25 places pour une durée de 4 ans prenant fin en mai 2026

Le projet a évolué depuis et s'oriente à présent vers la création d'une résidence de 10 places gérée par l'ADHA.

Suite à une réflexion menée avec l'ADHA, deux questions se posent :

- 1- Le projet de résidence intergénérationnelle doit-il être requalifié en résidence autonomie ?
- 2- Quel devenir pour les 25 places allouées à la commune ?

Après échanges entre le conseil municipal et les 2 personnes du Département, il ressort que :

- La commune peut transférer à l'ADHA l'autorisation de création d'une résidence autonomie de 25 places.
- Les résidences autonomie doivent répondre à un cahier des charges qui garantit un accompagnement de qualité des résidents (prestations minimales obligatoires) et la pérennité de la structure (veille financière du Département).
- Les résidences autonomie ne sont pas destinées uniquement aux seniors. Elles peuvent accueillir d'autres personnes aux mêmes conditions tarifaires et en veillant qu'elles ne perturbent pas la structure.
- Les résidences autonomie ne sont pas médicalisées (pas de personnel médical). Comme son nom l'indique, les résidents doivent être autonomes.
- Les résidents pourront bénéficier de l'aide sociale et de l'APL.
- Un tarif journée incluant le loyer et les charges (*eau-électricité-téléphone/internet*), doit être fixé. Il est compris entre 23 € et 45 € dans le Rhône. Il restera à la charge des résidents l'alimentation et l'assurance.
- Un mois avant l'ouverture, le Département fera une visite de conformité.
- Les familles et toute personne qui constate un manquement pourront faire un signalement au Département.

. 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 08 juillet 2025

***DEL. 39/2025 :**

Paul Martin signale une erreur de lieu dans le point n°10 – Acquisition de la parcelle cadastrée n°81 section O. Il faut lire : « Dans le cadre de la réfection de la desserte forestière de La Grandouze, ... » et non « Dans le cadre de la réfection de la desserte forestière de Marcellin, ... ».

Le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 08 juillet dernier.

Adopté à l'unanimité.

. 2/ Point sur la construction de la résidence intergénérationnelle

***DEL. 40/2025 : Résidence autonomie et transfert à l'ADHA des 25 places allouées à la commune par le Département du Rhône**

Suite à la visio qui s'est tenue en début de réunion, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de requalifier la résidence de 10 logements de Claveisolles en « résidence autonomie ».
- Valide le transfert des 25 places à l'ADHA sachant que 10 places seront affectées à la résidence autonomie de Claveisolles et les 15 places restantes à d'autres projets du territoire.
- Sollicite le Département du Rhône pour que les 10 places de la résidence de Claveisolles soient bénéficiaires de l'aide sociale (*au lieu des 5 prévues dans l'arrêté initial*).

Adopté à l'unanimité.

• Point sur les travaux

Le bâtiment est à présent hors d'eau et hors d'air. Il est donc fermé. Les plafonds coupe-feu sont en cours de pose. Quelques ajustements par rapport au marché ont dû être faits : l'isolation des sols n'ayant pas été prévue au marché, il y aura une plus-value. La solution retenue est la technique de mousse projetée. Aussi, les bacs à douche prévus initialement seront remplacés par des douches à l'italienne avec cloisons amovibles. Une réunion aura lieu début novembre pour le choix des carrelages et de la faïence. L'entreprise Mongoin-Lardet réalisera dans les prochaines semaines le terrassement des abords et l'évacuation des eaux pluviales. Après beaucoup de difficultés, les démarches avec Enedis pour le raccordement électrique sont en bonne voie.

• Projet de bail

Une réunion a eu lieu avec l'ADHA pour travailler sur le bail de location du bâtiment. Les principales modalités seront les suivantes :

- ✓ Bail de 10 ans
- ✓ Proratisation du loyer en fonction du taux d'occupation pendant les 3 premières années
- ✓ Redevance annuelle de 40 000 € à revoir en fonction des surcoûts
- ✓ Montant de la redevance renégociée au bout des 10 ans
- ✓ Les travaux liés à la structure du bâtiment, la voirie et l'entretien des espaces verts seront à la charge de la commune.
- ✓ Les petits travaux et l'entretien courant à la charge de l'ADHA

Le Conseil Municipal valide ces points. Monsieur le Maire propose que le bail soit rédigé par un notaire. Il se charge de prendre contact avec Me Isabelle Vincent-Martin.

- Une assurance « Travaux en cours » a été souscrite auprès de Groupama.

. 3/ COR : Renouvellement de la convention d'adhésion au service « conseil en énergie partagé/économe de flux

***DEL. 41/2025 :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère depuis 2022 au service de conseil en énergie partagé – économe de flux de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR).

Ce service vise à partager un conseiller en énergie partagé – économe de flux (CEP-EF) entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. L'objectif est de permettre aux communes de mener une politique énergétique maîtrisée.

Aujourd'hui, 19 communes dont Claveisolles ont adhéré à ce service en signant une convention qui est arrivée à échéance ou le sera prochainement.

La participation financière de chaque commune s'élève à 0.50 € par habitant.

Monsieur le Maire tient à souligner que l'économe de flux de la COR a déjà fait un travail remarquable pour améliorer les consommations énergétiques du bâtiment Mairie/Ecole, de la salle des fêtes et de la salle de sport.

Il invite le conseil municipal à statuer sur le renouvellement de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de renouveler la convention de mise à disposition du conseil en énergie partagé/économe de flux qui prendra effet le jour de la signature, jusqu'au 31 mars 2028.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

. 4/ Personnel communal

✓ **Participation financière de la commune à la protection sociale des agents (Santé et Prévoyance)**

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation devient obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 (*montant minimal de 7€ brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581*).
- Les risques santé à effet du 1^{er} janvier 2026 (*montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581*).

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats labellisés, soit au titre d'une convention de participation.

La commune de Claveisolles participe déjà au risque Prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2025 à hauteur de 10 €/agent/mois dans le cadre d'une convention signée avec le CDG69 qui arrive à expiration le 31/12/2025. Elle doit à présent fixer les modalités de participation pour le risque Santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour satisfaire à ces obligations, le conseil municipal :

- Maintient la participation de la commune à 10 €/agents/mois pour le risque Prévoyance ;
- Valide une participation de 15 €/agent/mois pour le risque Santé ;
- Opte pour une adhésion au contrat groupe du CDG 69.

Le projet de délibération sera envoyé pour avis au CST avant approbation par le conseil municipal.

✓ ***DEL. 42/2025 : Achat de cartes cadeaux**

Le Conseil Municipal valide l'achat de cartes Atout Commerce d'une valeur unitaire de 150 € pour les 6 agents communaux et Ophélie Collard qui travaille au secrétariat de mairie en prestations de service.

Adopté à l'unanimité.

. 5/ Bâtiments communaux

✓ Rénovation d'un appartement à la Résidence Les Fougères

Les travaux d'un montant de 31 115.59 € HT vont débiter prochainement. Une réunion de chantier est prévue avec les artisans jeudi 25 septembre à 18h00.

✓ Remplacement du bar au Comptoir du Bourg

Les travaux sont planifiés pour la deuxième quinzaine de novembre.

***DEL. 44/2025 : Demande de subvention à la Région**

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « Aménager un dernier commerce en milieu rural ».

Adopté à l'unanimité.

✓ Local des jeux de boules

Le problème d'évacuation des WC persiste. Le bouchon se trouve apparemment à l'extérieur du bâtiment. Gérard Achaintre se charge de contacter Hervé Rampon pour faire le nécessaire.

. 6/ Voirie

✓ Projet de création d'une nouvelle voie à La Douzette

Les propriétaires concernés ont été rencontrés et un accord a été trouvé sauf avec l'un d'eux qui demande que sa parcelle lui soit achetée au prix de 15 900 €. Le conseil municipal refuse cette proposition et décide d'étudier un nouveau tracé pour contourner cette parcelle.

✓ ***DEL. 43/2025 : Lancement d'une enquête publique unique pour l'aliénation de 4 tronçons de chemins ruraux***

Comme cela avait déjà été validé lors de précédentes séances, Le Conseil Municipal :

Considérant que ces portions de chemins ne sont plus affectées à l'usage du public,

Considérant que toutes les parcelles riveraines sont desservies par ailleurs,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'aliéner ou d'échanger les tronçons de chemin et d'ouvrir une enquête publique à cet effet,

- **APPROUVE** le lancement de la procédure d'aliénation de la portion du chemin rural n°37 aux Chizeaux au profit de M. Quentin Achaintre et de Mme Karine Bouet.
- **APPROUVE** le lancement de la procédure d'aliénation de la portion du chemin rural n°17 au lieu-dit « Berthet » au profit de M. Adrien Rampon.
- **DÉCIDE** d'échanger avec M. Gérard Martin une portion du chemin rural n°38 à « Marcellin » avec le nouveau chemin traversant la parcelle cadastrée F40.
- **DÉCIDE** d'échanger avec l'indivision Thomas une portion du chemin rural au Simonet » avec le nouveau chemin traversant la parcelle cadastrée ZR 96.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour organiser une enquête publique unique pour les 4 tronçons de chemins ruraux précités.
- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par M. Quentin Achaintre et Mme Karine Bouet pour l'aliénation du tronçon du chemin rural des Chizeaux à leur profit.
- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par M. Adrien Rampon pour l'aliénation à son profit du chemin rural au Berthet.
- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune pour l'échange des chemins au Berthet et à Marcellin.

Adopté à l'unanimité.

✓ Voirie forestière

Les subventions pour la réfection des dessertes forestières de Marcellin et La Grandouze ont été versées pour un montant de 37 730.56 € ; ce qui finance les travaux à hauteur de 73.5 %.

Afin de pouvoir solder ce dossier, il convient à présent de procéder à la signature des actes administratifs avec différents propriétaires riverains.

. 7/ SYDER : réception des travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public

Dans le cadre de la démarche performancielle engagée avec la collaboration du SYDER, tous les candélabres ont été remplacés par des lampadaires à leds. La réunion de réception des travaux aura lieu le jeudi 16 octobre à 14h30 en mairie.

. 8/ Séminaire des élus

Monsieur le Maire rappelle que le séminaire aura lieu les 11 et 12 octobre prochain à St-Pierre-de-Chartreuse. Le dimanche matin, est prévue une rencontre avec le maire de la commune.

. 9/ Rentrée scolaire

Monsieur le Maire indique avoir organisé une réunion le 28 août dernier avec les directeurs et directrices des différentes structures de la commune (MAS, ADHA, école publique, école et collège Notre Dame, internat Les Clés du Soleil) à l'exception de la directrice de la crèche qui n'était pas disponible.

Cette rencontre a permis de faire connaissance avec Mme Pezzoli, nouvelle directrice de l'école et du collège Notre Dame.

Monsieur le Maire leur a proposé de participer à la cérémonie des vœux 2026. L'idée est que chaque structure intervienne autour d'un même fil conducteur.

. 10/ Organisation et planning d'utilisation de la salle de sport

Toutes les associations sportives utilisatrices de la salle de sport ont été conviées à une réunion le 18 septembre. Une nouvelle association a été créée : Volley-Ball Vallée d'Azergues (V.B.V.A.). Cette rencontre annuelle permet de régler les formalités administratives de début de saison et de rappeler certaines consignes d'utilisation.

. 11/ Questions diverses

☒ Urbanisme :

• PC et DP accordés depuis la dernière séance

DP 069 060 25 00010	M. MARTIN Didier 30 rue de la Manécanterie	Pose d'une piscine coque en polyester
DP 069 060 25 00011	M. DESPRAS Jean-Yves 268 route de Valtorte	Pose d'un bardage bois sur la façade sud du hangar. Changement de toiture avec pose de panneaux photovoltaïques (puissance 3Kwc)
DP 069 060 25 00012	M. MARTIN Didier 30 rue de la Manécanterie	Installation climatisation et ajout unité extérieure sur la façade nord
DP 069 060 25 00013	M. PICART Olivier 236 impasse de Bel Air	Ajout de 7 panneaux solaires sur toiture. Panneaux noirs mats sans démarcation
DP 069 060 25 00014	M. VINCENT Guy (ACACIAS ENERGIE) 371 route de Vigue	Pose en surimposition de 20 panneaux photovoltaïques sur une dépendance de l'habitat principal

• **PC et DP en cours d'instruction**

DP 069 060 25 00015	Mme. FRANCAS Mathilde	Création d'une terrasse surélevée de 19.37m ² en bois et métal avec plots béton et pilotis bois. Modification de la façade pour accéder à la terrasse : passage d'une fenêtre en porte vitrée.
---------------------	-----------------------	--

- ☒ OFB : Rapport de manquement administratif
 La commune a fait l'objet d'un contrôle administratif par l'OFB suite au dépôt de remblai sur la parcelle AB 235 pour l'organisation de la Nuit des DJs. Le remblai se trouve sur le lit majeur de la rivière et aurait dû faire l'objet d'une déclaration au titre de l'article R.216-1 du Code de l'Environnement. Une réponse a été envoyée à la DDT du Rhône.
- ☒ Après-midi intergénérationnelle
 Elle aura lieu cette année le jeudi 23 octobre à la salle des sports de Claveisolles. Toutes les personnes nées avant 1957 y sont conviées. Une réunion de préparation a été fixée au 07 octobre.
- ☒ Bulletin municipal
 Il sortira en fin d'année.
- ☒ PIMMS de Lamure-sur-Azergues
 Paul Martin fait un compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté dernièrement. L'activité est globalement en hausse et 74 personnes de Claveisolles ont pu bénéficier de ce service de proximité.
- ☒ Aboiements des chiens
 Le Conseil Municipal évoque les nuisances sonores causées cet été par les aboiements de chiens et rappelle que chacun doit faire preuve de civisme et de respect.
- ☒ Bibliothèque
 Françoise Raynaud informe que la bibliothèque a mis en place une newsletter trimestrielle et a créé une page Facebook. Les activités ont repris : accueil des scolaires, ateliers création, ciné-café, ... Du tri a été fait et les bénévoles ont besoin de bacs à roulettes pour le rangement des documentaires enfants. De plus, des bénévoles supplémentaires seraient les bienvenus.
- ☒ Cérémonie des Vœux 2026
 Elle est fixée au dimanche 11 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le secrétaire de séance,
Thomas Dumontet

Le Maire,
Dominique DESPRAS